

Organisme notifié n°0071

Notified body

CERTIFICAT D'APPROBATION CE DE TYPE

CERTIFICATE OF EC TYPE APPROVAL

N° LNE - 10873 rév. 3 du 27 juillet 2009

Annule et remplace le certificat 10873-2

- Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais
Issued by
- En application** : Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, et arrêté du 22 juin 1992 modifié, transposant en droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993*
In accordance with
*Decree nr 91-330 dated 27 march 1991 modified and order dated 22 june 1992 modified, transposing into french law the council directive 90/384/EEC of 20 june 1990 modified by the council directive 93/68/EEC of 22 july 1993**
- Délivré à** : GFP CONTROLE SARL Parc d'Activités Euratlantic FRA 16730 FLEAC
Issued to
- Fabricant** : GFP CONTROLE SARL - Parc d'Activité Euratlantic - FRA 16730 FLEAC
Manufacturer
- Concernant** : un instrument de pesage à fonctionnement non automatique type GFP-x, à une seule étendue de pesage, à une seule valeur d'échelon, non destiné à la vente directe au public
In respect of
a non automatic weighing instrument type GFP-x, with one weighing range and one scale interval, not intended for direct sales to the public.
- Caractéristiques** : Classes III et IIII.
Characteristics
Les caractéristiques de l'instrument type GFP-x sont définies dans l'annexe à ce certificat. Le présent certificat annule et remplace le certificat d'approbation CE de type n° LNE-10873 Révision 2.
Accuracy classes III and IIII. The characteristics of the instrument type GFP-x are developed in the annex of this certificate. This certificate annuls and replaces the Type Approval Certificate nr LNE-10873 Revision 2.
- Valable jusqu'au** : 05 mars 2014
Valid until
March 5th, 2014

*Les deux directives pré-citées sont abrogées et remplacées par la directive 2009/23/CE.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 6 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DDC/22/K060426 -D1-1

**Both directives are repealed and superseded by the directive 2009/23/EC.*

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 6 page(s). All the plans, schematic diagrams and documentations are recorded by Laboratoire national de métrologie et d'essais under reference file DDC/22/K060426 - D1-1

Etabli le 24 juillet 2009

Issued on July 24th, 2009

Pour le Directeur Général
On behalf of the General Director

Laurence DAGALLIER

Directrice Déléguée
Deputy Director

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique GFP Contrôle, type GFP-x (où x représente le type du dispositif indicateur de l'instrument) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, à une étendue de pesage, à une seule valeur d'échelon, avec ou sans voies de sommation, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 1^{er} du Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, qui a transposé dans le droit français la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501 et aux guides WELMEC 2 et 2.4, qui sont pris comme référentiels.

1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique GFP Contrôle, type GFP-x sont constitués de trois modules :

A - Un dispositif indicateur pouvant être un des suivants :

A .1 - Soit d'un dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie analogique, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° du certificat
ADN	Pix	LNE n° 00-03
	Bb	SDM n° 19402
	MS300	LNE n° 05-03
	MS100	LNE -7014
ARPEGE MASTER-K	IDe	LNE n° 15649
	MAGIC	LNE n° 02-10
	LOGIC/HARMONY	LNE - 11592
	CANDY-Ex / IPSI-N	LNE n° 04-05
ATP	PISYS 3000	NMi n° TC6775
AVERY BERKEL	L130	NWML n° GB-1093
	L226	NWML n° GB-1007
	L117, L217, L227	DELTA n° DK 0199.8IN
	WI 130	DELTA n° DK 0199.14IN
	WI 127	DELTA n° DK 0199.20IN
	L115, L116, L215, L216, L225, L226	NWML n° GB-1007
	HL122, L122, S122	NMi n° TC6058
	L126	DELTA n° DK 0199-R76-03.02
AVERY WEIGH-TRONIX	E1005/E1010	NWML n° GB-1179
	E1065/E1070	NWML n° GB-1176
	E1105/E1110	NWML n° GB-1162
	E1205/E1210	NWML n° GB-1170
BILANCAI	EV 22, EV 7, CPE 22	I97-C005
	D400, D410, D450, D800, SELF-800, ECO-800	UCM n° 00/008-B
	EV7 S, D430	UCM n° 03/012-B
	D70	UCM n° 04/011-B
CAS CORPORATION	NT-200	NMi n° TC6779
	NT-500	NMi n° TC6749
	BI	NMi n° TC5915
	CI-6000A	NMi n° TC5731
	CI-2001A et CI-2001-B	NMi n° TC5876
	BI-II	NMi n° TC6973
DIBAL	VD-3xx	NMi n° TC6490
DINI ARGEO	DFW	UCM n° 03/002-B
	3590	UCM n° 03/005-B
	DGT	UCM n° 05/010-B

FABRICANT	TYPE	N° du certificat
SN DYONA	FORCE 1	LNE n° 02-08
CONCEPT PESAGE DYONA	FORCE 1	LNE - 11835
EPELSA	CYBER	NMi n° TC5017
	DEXAL	NMi n° TC5188
	BI	NMi n° TC2221
GIROPES	BV-5xx	NMi n° TC6957
SENSOCAR	GI-100	CEM n° CEM-CY-01/0133-5.2
HBM	WE2110	NMi n° TC5353
	WE2108	NMi n° TC5747
MEDIA KIT PLUS	V2000	CEM n° CEM-CY-96/008-5.2
METTLER TOLEDO	Overdrive associé à : - JAGUAR/JAGXTREM ou, - IND310,	NMi n° TC6062 NMi n° TC2618 NMi n° TC6498
	JAGUAR/JAGXTREM	NMi n° TC2618
	IND310	NMi n° TC6498
	IND560, IND560x	NMi n° TC6812
	IND690	PTB n° D05-09-032
	Spider SW, BC, FC et SC IND4..., IND4x9...	NMi n° TC5818
	Spider1 / Spider1s, Spider2 / Spider2s, Spider3 / Spider3s	NMI n° TC2518
	ID...	PTB n° D09-99.04
	POINT	PTB n° D09-96.16
OHAUS	DA, DP, DC	NMi n° TC5130
	CD-11	NMi n° TC6063
	CW-11	NMi n° TC5979
	CKW-55	NMi n° TC6569
	DA/Das, DP/DPs, DC/DCs	NMI n° TC2518
PRECIA	X952-B	SDM n° I9602
	X942-B	SDM n° I9501
	Dispositif terminal X201-B associé au Module unité de traitement X201 ou	LNE n° 01-03 LNE n° 01-02
	Module unité de traitement X224 ou	LNE n° 04-02
	Module unité de traitement X242 ou	LNE n° 05-02
	Module unité de traitement X241-B ou	LNE n° 12663
	Module unité de traitement X241-TR	LNE n° 12661
	Dispositif terminal I100.. associé au	LNE n° 01-09
	Module unité de traitement X201 ou	LNE n° 01-02
	Module unité de traitement X224 ou	LNE n° 04-02
	Module unité de traitement X242 ou	LNE n° 05-02
	Module unité de traitement X241-B ou	LNE n° 12663
	Module unité de traitement X241-TR	LNE n° 12661
	Dispositif terminal X222-B associé au	LNE n° 03-03
	Module unité de traitement X201 ou	LNE n° 01-02
	Module unité de traitement X224 ou	LNE n° 04-02
	Module unité de traitement X242 ou	LNE n° 05-02
	Module unité de traitement X241-B ou	LNE n° 12663
	Module unité de traitement X241-TR	LNE n° 12661
	Dispositif terminal X223-B associé au	LNE n° 10697
	Module unité de traitement X201 ou	LNE n° 01-02
	Module unité de traitement X224 ou	LNE n° 04-02
	Module unité de traitement X242 ou	LNE n° 05-02
	Module unité de traitement X241-B ou	LNE n° 12663
Module unité de traitement X241-TR	LNE n° 12661	
RANGER INSTRUMENTS	2100	NMi n° TC6033
	5200, 5230	NMi n° TC6163
RINSTRUM	R310, R320, R321	NMi n° TC6242
	R420	NMi n° TC6821
SARTORIUS	TN	PTB n° D09-03.13

FABRICANT	TYPE	N° du certificat
SARTORIUS	QCT01..	PTB n° D09-99.06
	Module unité de traitement YCO01IS-0CE associé à	PTB n° D09-95.30
	ISI 10..., ISI 20..., ISI 30...	PTB n° D09-95.09
	PR1713..., PR5610 (X5), PR5710 (X6)	PTB n° D09-02.33
SCAIME	IPB	UCM n° 03/011-B
	IPC	UCM n° 03/007-B
	IPE	UCM n° 06/004-B
SIPI	SE500, SE511	UCM n° 06/0001-B
	SE308, SE309	UCM n° 07/001-B
	SE307	UCM n° 99/007-B
SOEHNLE	S30-278x	PTB n° D09-01.14
	2790	PTB n° D09-03.24
	30xx	PTB n° D09-04.17
	301x	PTB n° D09-07.48
	S20-2760/-2761	PTB n° 1-13.94.174
SYS TEC	IT1000	PTB n° D09-04.32
	IT3000	PTB n° D09-02.03
	IT6000	PTB n° D09-99.13
	IT8000	PTB n° D09-02.27
	IT9000	PTB n° D09-97.08
TELEMECANIQUE	ISP PLUS	LNE n° 01-08
TECNICAS DE ELECTRONICA Y AUTOMATISMOS	SMART	E-03.02.C04
	MATRIX	E-01.02.C11
TESTUT	T1/T1s, T2/T2s, T3/T3s ou Marlin T1/T1s, Marlin T2/T2s, Marlin T3/T3s	NMI n° TC2518

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur ou du module de traitement utilisés sont décrites dans le certificat d'essai correspondant.

A .2 - Soit d'un dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie numérique compatible, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° du certificat
ARPEGE MASTER-K	IDe	LNE n° 15649
	MAGIC	LNE n° 02-10
	IDLC/WWT	LNE - 7998
BILANCAI	D400, D410, D450, D800, SELF-800, ECO-800	UCM n° 00/008-B
METTLER-TOLEDO	IND310	NMi n°TC6498
	IND 690	PTB n° D05-09-032
	IND 560 / IND560x	NMi n°TC6812
	Jaguar ou JagXtreme	NMi n°TC2618
	ID...	PTB n° D09-99.04
	Spider SW, BC, FC et SC IND4..., IND4x9...	NMi n° TC5818
PRECIA	X970-B	SDM n° 98.03
	Dispositif terminal X201-B associé au	LNE n° 01-03
	Module unité de traitement X201 PMNET ou	LNE n° 02-03
	Module unité de traitement X243 ou	LNE n° 05-01
	Module unité de traitement X241-TR	LNE n° 12661
	Dispositif terminal I100.. associé au	LNE n° 01-09
	Module unité de traitement X201 PMNET ou	LNE n° 02-03
	Module unité de traitement X243 ou	LNE n° 05-01
	Module unité de traitement X241-TR	LNE n° 12661
	Dispositif terminal X222-B associé au	LNE n° 03-03
	Module unité de traitement X201 PMNET ou	LNE n° 02-03
	Module unité de traitement X243 ou	LNE n° 05-01
Module unité de traitement X241-TR	LNE n° 12661	

FABRICANT	TYPE	N° du certificat
PRECIA	Dispositif terminal X223-B associé au	LNE n° 10697
	Module unité de traitement X201 PMNET ou	LNE n° 02-03
	Module unité de traitement X243 ou	LNE n° 05-01
	Module unité de traitement X241-TR	LNE n° 06-05
	Dispositif terminal X241-TG associé au	LNE n° 06-05
	Module unité de traitement X201 PMNET ou	LNE n° 02-03
	Module unité de traitement X243 ou	LNE n° 05-01
	Module unité de traitement X241-TR	LNE n° 12661
SCAIME	IPC	UCM n° 03/007-B
	IPE	UCM n° 06/004-B

Les caractéristiques et les différentes fonctions du logiciel, du dispositif indicateur ou du module unité de traitement sont décrites dans leur certificat d'essai.

B - Un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par une ou plusieurs cellules de pesée identique(s), à sortie analogique ou numérique (voir plus de détails ci-après, pour l'association aux dispositifs récepteurs de charge et les conditions).

C - Un dispositif récepteur de charge pouvant être un des suivants :

C.1 - Un dispositif récepteur de charge avec ou sans levier, équipé de cellule(s) de pesée à sortie analogique, considéré comme classique et non critique et dont la transmission de la charge est réalisée selon l'un des montages de cellule de pesée, figurant dans le guide WELMEC 2.4 d'août 2001, dans ce cas :

Toute (toutes) cellule(s) de pesée peut (peuvent) être utilisée(s) sous couvert de ce certificat d'approbation CE de type pour les dispositifs récepteurs de charge considérés comme classiques et non critiques (cf. : guide WELMEC 2.4 d'août 2001), sous réserve que les conditions suivantes soient satisfaites :



1. Il existe, pour cette cellule de pesée, un certificat OIML de conformité (R60) ou un certificat d'essai (EN 45501) délivré par un organisme notifié responsable pour l'examen CE de type en application de la directive 90/384/CEE, modifiée.
2. Le certificat contient les types de cellules de pesée et les données sur les cellules de pesée nécessaires pour remplir la déclaration de compatibilité des modules du fabricant (WELMEC 2, révision 5, mai 2009, §11), ainsi que toute exigence particulière de montage. Une cellule de pesée marquée NH est autorisée seulement si les essais d'humidité selon EN 45501 ont été réalisés sur cette cellule de pesée.
3. La compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.
4. Le dispositif transmetteur de charge doit être conforme à l'un des exemples présentés dans le guide WELMEC concernant les cellules de pesée.

C.2 - Soit un dispositif récepteur de charge de conception classique et non critique équipé de cellules de pesée à sortie numérique choisies parmi celles indiquées dans le tableau suivant et associées à un dispositif indicateur compatible :

FABRICANT	TYPE	N° du certificat d'essai
ATEX	X970-C	SDM n° 98.02
PRECIA MOLEN	X970-C	SDM n° 00.09
ARPEGE MASTER-K	CPFN	PTB n°D09-01.20
	CPFN-A	NMi n° TC6981
BILANCIAl	CPD	UCM n° 00/002-F
METTLER TOLEDO	MTX	NMi n° TC5408
	0760-1XXX	NMi n° TC2149
	0756-XXXX	NMi n° TC2397
	PickBrick 15 and PikBrick 32 / Tbrick 15 and Tbrick 32 / Tbrick 15ex and Tbrick 32ex	PTB n° D09-97.24
	X772-xxxx M22/M45	PTB n° D09-95.10
SCAIME	CB50X-DL	NMi n° TC7078

Les caractéristiques et les différentes fonctions des cellules de pesée à sortie numérique sont décrites dans leur certificat d'essai .

2. Données techniques - Caractéristiques métrologiques

- Classe de précision :  ou 
- Portée maximale (Max) : Max (compatible avec les modules utilisés).
- Echelon (e) : $e \geq 5 \text{ g}$,
ou : $e \geq v_{\min}$ (cas de cellule(s) de pesée à sortie numérique).
- Nombre maximal (n) d'échelons par étendue de pesage :
 - * en classe III : $n \leq 5000$ (compatible avec les modules utilisés),
 - ou : $n \leq 5000$ (cas de cellule(s) de pesée à sortie numérique),
 - * en classe IIII : $n \leq 1000$.

3. Conditions particulières de construction

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique GFP Contrôle, type GFP-x dont le récepteur de charge est muni de leviers, peuvent être équipés, en option, d'un dispositif indicateur faisant partie d'un dispositif mesureur de charge à romaine.

Dans ce cas le fonctionnement simultané des deux dispositifs indicateurs est rendu impossible.

4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique GFP Contrôle, type GFP-x, peuvent être connectées à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat d'essai du dispositif indicateur utilisé.

5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, la preuve de la compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est également établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.

6. Scellement

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scelllements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le certificat d'essai de l'indicateur concerné.

Ces scelllements sont constitués d'une pastille de plomb ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scelllements peut être :

- * soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990, modifiée, Article 4 du décret n° 91-330 du 27 mars 1991, modifié),
- * soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

7. Inscriptions réglementaires

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique GFP Contrôle, type GFP-x, porte au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

8. Remarques

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique GFP Contrôle, type GFP-x, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.

9. Révisions de ce certificat

N° de révision	Modifications par rapport à la révision précédente
0	Révision des certificats F-04-A-183 et F-06-A-0693 avec ajout de modules indicateurs
1	Ajout de modules indicateurs et capteurs numériques
2	Ajout de modules indicateurs et capteurs numériques
3	Ajout d'un module indicateur destiné à être connecté à des capteurs analogiques